



# SAINT GEORGES D'HURTIERES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2024 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 29 novembre 2024

Nombre de Conseillers :		L'an deux mil vingt-quatre, et le six décembre à dix-neuf
Afférents au Conseil :	11	heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
En exercice :	11	convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le
Présents :	6	lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Absents excusés :	5	André BRUNET, Maire.
Ont donné pouvoir :	2	
Votants :	8	

Secrétaire de séance : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Présents : Mesdames Joselyne BOLLON et Aurore COMBET, et Messieurs Denis DURUISSEAUX, Yannick GERBAUD, et Thierry PASCAL.

Absents excusés : Mesdames Véronique VELASCO, Sandrine BUET et Messieurs Daniel BOUVIER, Jonathan SEMILLON et Clément BERLIOZ.

Procuration : Madame Véronique VELASCO à Monsieur Thierry PASCAL.  
Monsieur Daniel BOUVIER à Monsieur André BRUNET.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal de la séance du 27 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 2024-59 – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération N°2024-19 du 06 mai 2024 décidant d'attribuer les lots relatifs au marché de travaux de rénovation de la salle des fêtes et présente les modifications qui ont été apportées aux travaux initialement prévus sur les lot N°1 – gros œuvre, N°2 - menuiseries extérieures, N°3 - menuiseries intérieures, N°4 - doublages-cloisons-plafonds-peinture, N°7 – électricité et N°8 – aménagement office.

Il indique que le montant total de ces travaux supplémentaires est de 9 190.44€ HT, soit 11 028.53€ TTC, ce qui représente une augmentation de 2.38% du marché de travaux initial. Le cout final des travaux est en conséquence de 394 709.62€ HT  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avenants N°1 des marchés de travaux pour les lots N°1, N°2, N°3, N°4, N°7 et N°8.

### **2024-60 – DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)**

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 27 septembre 2024 prenant acte du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) tel que réalisé par les services en collaboration avec le CDG 73 et chargeant Monsieur le Maire de solliciter l'avis du Comité Social Territorial (CST) du CDG 73 ainsi que le prévoit la procédure. Le CST a rendu un avis favorable à l'unanimité le 18 novembre 2024.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.

Le Maire rappelle tout le travail effectué par les services de la commune et du CDG 73 pour réaliser cet état des lieux des risques professionnels. Il indique que les premières actions ont été réalisées au travers notamment d'achat de matériel pour les services techniques et pour le secrétariat de mairie et précise qu'une subvention de 3 000€ est attendue dans ce dossier.

### **2024-61 – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DU PLAN DU BOURG – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de retenir l'offre de la société CAYROL INTERNATIONAL pour la réalisation d'un champ photovoltaïque au Plan du Bourg.

Il indique que ce projet est bien avancé puisque seule la question du raccordement électrique de l'installation reste à résoudre.

Compte tenu des engagements déjà pris et des démarches effectuées, il est proposé de délibérer pour confirmer la décision de s'engager avec la société CAYROL INTERNATIONAL au travers d'un bail emphytéotique.

Il indique qu'un projet de promesse de bail emphytéotique administratif (BEA) est actuellement en cours de rédaction alors même que les conditions précises du bail restent encore à déterminer et notamment les conditions financières qui peuvent se résumer en 2 hypothèses :

- Hypothèse 1 : Versement d'un loyer à la commune d'un montant de 10 000 € / AN pendant 40 ans.
- Hypothèse 2 : Fourniture d'un bâtiment d'environ 250 m<sup>2</sup> en bois équipé de panneaux photovoltaïques + fourniture d'une centrale photovoltaïques de 32 KWc sur le préau de l'ancienne école + une centrale photovoltaïques de 50 KWc sur le bâtiment mairie-salle des fêtes, l'ensemble représentant un investissement budgétisé à environ 100 000 €HT. Ces investissements permettront une production d'énergie qui générera une ressource financière au bénéfice de la commune d'environ 10 000€ / An.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif (BEA) avec la société CAYROL INTERNATIONAL et charge Monsieur le Maire de poursuivre les discussions a sur les conditions de réalisation de ce bail.

Il est rappelé que le projet de bail emphytéotique sera, in fine, soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Thierry PASCAL précise que le projet est actuellement dans l'attente d'un accord entre ENEDIS et CAYROL INTERNATIONAL.

**2024-62 – AUTORISATION D'EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT  
AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Dans l'attente de l'adoption du BP 2025, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à venir telles que proposées pour un montant de :

- Budget général : 164 415€
- Budget assainissement : 4 802€
- Budget Grand Filon : 11 311€

**2024-63 – CLASSE DE DECOUVERTE : DEMANDE DE PARTICIPATION  
FINANCIERE**

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET présente au Conseil Municipal la demande de l'enseignante de la classe CM1 CM2 de l'école intercommunale des Hurtières sollicitant une participation financière de la commune dans le cadre d'un projet de classe de découverte.

Le projet vise à organiser une classe verte sur le thème de la voile en mer du 05 au 10 mai 2025 à SAINT RAPHAEL pour les 24 élèves scolarisés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une participation financière d'un montant de 1 000€ à l'association du sou des écoles pour le financement de la classe de découverte et décide d'inscrire les crédits correspondants au prochain BP 2025.

Aurore COMBET précise que la commune de Saint Alban d'Hurtières, l'association du sou des écoles et le Conseil Départemental participent également au financement de ce voyage.

**2024-64 – VERGER COMMUNAL DU PLAN DU BOURG – CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION « LES CROQUEURS DE POMMES »**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal l'aménagement réalisé en 2022 au Plan du Bourg visant à la plantation d'un verger ouvert au public et composé de différentes variétés anciennes d'arbres fruitiers.

Pour l'entretien de cette plantation et les animations envisagées autour de ce site, il est proposé de solliciter l'association « LES CROQUEURS DE POMMES SAVOIE-MAURIENNE » au travers d'une convention de partenariat et d'adhérer à ladite association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée avec date d'effet au 01/01/2025 et décide d'adhérer à l'association « les croqueurs de pommes Savoie-Maurienne » et à lui verser une subvention annuelle d'un montant de 120€ durant toute la période de la convention.

Thierry PASCAL précise qu'il s'agit d'arbres de plein champ, c'est-à-dire de haute taille.

Une discussion s'engage à propos des animations effectuées avec les enfants, animations à renouveler.

**2024-65 – COMMEMORATION DU 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DES EVENEMENTS DE  
1945 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE  
RHONE ALPES AU TITRE DU FEADER**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de célébration du 80ème anniversaire des événements tragiques qui se sont déroulés en 1944-1945 sur la commune et le programme des animations envisagées avec la coopération de l'association de l'Eco Musée des Hurtières, de l'école intercommunale, de la compagnie de théâtre du Chien Jaune, de la

compagnie Daniel GROS, de l'association 3 P'TITS CAILLOUX et de la bibliothèque des Hurtières notamment.

Il propose de solliciter la participation financière de l'Europe au titre du fonds européen FEADER (programme LEADER) pour ce programme d'animations dont le cout total prévisionnel est de 10 640€ HT et notamment pour l'acquisition d'un spectacle existant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet des animations proposées et sollicite l'aide la plus élevée possible de l'Europe au titre du FEADER (programme LEADER) pour la réalisation de ces animations.

#### **2024-66 – DOMAINE COMMUNAL – LOCATION D'UN APPARTEMENT**

Rapporteur : Monsieur Yannick GERBAUD.

Yannick GERBAUD rapporte au Conseil Municipal que l'appartement communal situé au 1er étage du 592 route du Fer (maison communale) s'est libéré le 01/11/2024.

Il indique qu'une proposition de location a été reçue en mairie et est en cours d'examen pour une prise de possession des locaux au 01/01/2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des petits travaux de remise en état à effectuer et fixe le montant du loyer dudit appartement à hauteur de 360€/mois à partir du 01/01/2025.

#### **2024-67 – PERSONNEL DU GRAND FILON**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, d'assurer le bon fonctionnement du site minier en approuvant la création des emplois nécessaires. Il est proposé d'approuver la création d'un emploi de directrice à temps complet pour l'année 2025 et de deux emplois d'agent vacataire, les autres emplois étant reportés au moment du vote du BP 2025.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **PERSONNEL COMMUNAL – INFORMATION SANS VOTE**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent des services techniques est actuellement recruté sur un emploi permanent jusqu'au 31/12/2024 à raison de 08 heures hebdomadaires sur un poste d'entretien des bâtiments communaux.

Il est proposé de renouveler le contrat de cet agent pour une durée de 15 mois (soit jusqu'au 01/03/2026). A l'issue de ce contrat un CDI devra obligatoirement lui être proposé.

S'agissant d'un emploi permanent, aucune délibération n'est nécessaire pour le renouvellement de ce contrat.

#### **2024-68 – REGIE MUNICIPALE LE GRAND FILON - PROROGATION**

Rapporteur : Monsieur Yannick GERBAUD.

Yannick GERBAUD rappelle au Conseil Municipal que la régie municipale du Grand Filon est renouvelée d'année en année par décision du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la prorogation de la régie pour l'année 2025.

#### **2024-69 – BUDGET PRIMITIF 2025 : PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE DU GRAND FILON**

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Joselyne BOLLON rappelle à l'assemblée que le budget primitif 2024 prévoit la participation du budget général aux budget annexe du Grand Filon à hauteur de 10 000€.

Compte tenu de la mise en location en 2024 de l'appartement communal autrefois destiné à l'hébergement des stagiaires du site minier, il est proposé de reverser à la régie la recette correspondant à la location de cet appartement en 2024, soit la somme de 4 560.00€.

Compte tenu des besoins de trésorerie de la régie en début d'exercice eu égard à la fermeture hivernale du site, il est proposé de fixer dès à présent et sans attendre le vote du BP 2025 la participation au budget annexe pour l'exercice 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 4 560.00€ à la Régie Municipale Le Grand Filon au titre de l'exercice 2024 correspondant à la location de l'ancien appartement des stagiaires et approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7000.00€ à la Régie au titre de l'exercice 2025.

**2024-70 – MODIFICATION DES CONDITIONS D'ADHESION AU CONTRAT  
D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES  
STATUTAIRES SOUSCRIT AVEC LE GROUPEMENT RELYENS / CNP  
ASSURANCES POUR L'ANNEE 2025**

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Joselyne BOLLON rapporte au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1er janvier 2022 avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans et que la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité.

Le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation à hauteur de 9% demandée par l'assureur pour l'année 2025, cette hausse des cotisations n'impactant que la dernière année du contrat en cours.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du contrat telle que présentée.

**2024-71 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2023 préparé par la commission communale.

Thierry PASCAL rappelle les difficultés et la complexité grandissante pour remplir ce rapport annuel mais souligne son importance. Une synthèse du rapport est présentée et commentée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

**2024-72 – TARIFS DES SALLES COMMUNALES.**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de prévoir les conditions de location de la salle des fêtes suite à la rénovation effectuée. Il présente les tarifs et les conditions proposées par la commission. Une discussion s'engage sur ce dossier. Aurore COMBET rappelle que le forfait ménage n'est pas obligatoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs et les conditions de location ou de mise à disposition des salles communales à partir du 01/01/2025.

**2024-73 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES  
FÊTES**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rapporte au Conseil Municipal que, suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, il est nécessaire de fixer les conditions d'utilisation de cet équipement au travers d'un règlement intérieur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur d'utilisation de la salle des fêtes tel que proposé et applicable à compter du 1er janvier 2025.

#### **2024-74 – RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal l'intérêt du recensement des chemins ruraux et la réglementation qui s'y applique.

Il rappelle que les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation du recensement des chemins ruraux et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique indispensable.

#### **2024-75 – BUDGET GENERAL – DECISIONS MODIFICATIVES**

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 100€ en section de fonctionnement du budget général

#### **2024-76 – BUDGET ANNEXE DU GRAND FILON – DECISIONS MODIFICATIVES**

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 8 000€ en section de fonctionnement du budget annexe du Grand Filon.

#### **2024-77 – REMPLACEMENT DES ABRIS BUS – CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2021-108 du 10 décembre 2021 approuvant le remplacement des abris bus dans le cadre d'un programme initié par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est proposé de délibérer à nouveau sur ce dossier afin de valider d'une part une modification du type d'abris souhaité et d'autre part de prendre en compte que le cout de réalisation des dalles supportant les abris pourra également être pris en charge par la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour le remplacement des abris voyageurs situés au Chef-Lieu, la Bresse et la Chaisaz dans le cadre du programme correspondant initié par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.
- DECIDE de choisir le modèle « abris bois chalet » pour chacun des sites défini.
- PREND ACTE que la commune doit réaliser ou faire réaliser l'aménagement des plateformes devant accueillir chaque abris, l'entretien des abords et le raccordement électrique éventuel.
- PREND ACTE que le cout de réalisation des dalles des abris pourra être pris en charge financièrement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- SOLLICITE l'aide la plus élevée possible de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux.

- PREND ACTE que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en plus de la fourniture des abris, en assure la maintenance puisqu'elle en reste propriétaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

### 2024-78 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des attributions de compensation définitives pour la commune de SAINT GEORGES D'HURTIERES, membre de la Communauté de Communes Porte de Maurienne, au titre de l'année 2024, ainsi que les modalités de reversement, pour un montant de 205 176€.

### DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2020-57M1 en date du 03 juillet 2020, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

### QUESTIONS DIVERSES

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal le projet d'enfouissement par ENEDIS de la ligne Haute Tension entre VAL D'ARC et SAINT GEORGES D'HURTIERES qui devrait se concrétiser en 2025.

La parole est donnée à Laetitia LEONARD, Directrice du Grand Filon, pour présenter au Conseil Municipal les projets du site minier pour 2025 et faire un état d'avancement de la recherche de mécénat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

### QUESTIONS DU PUBLIC

NEANT

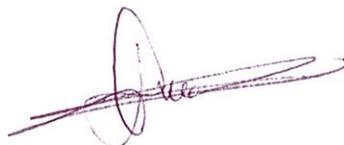
Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 06 décembre 2024.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2025.  
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 31 mars 2025.

Le Maire  
André BRUNET

The image shows a handwritten signature in red ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'SAINT GEORGES D'HURTIERES' and '(Savoie)' with a star in the center.

le secrétaire de séance  
Denis DURUISSEAUX

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'Denis Duruisseaux'.